

Zeitschrift: Cahiers du Musée gruérien
Herausgeber: Société des Amis du Musée gruérien
Band: 13 (2021)

Artikel: Le francoprovençal en Valais : une politique de sauvegarde patrimoniale
Autor: d'Avigneau, Léa Marie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1048053>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le francoprovençal en Valais

Une politique de sauvegarde patrimoniale

Depuis une quinzaine d'années, l'État du Valais a mis en place une politique de sauvegarde avant tout patrimoniale des patois valaisans. Notre contribution a pour but d'analyser en quoi celle-ci consiste et quels sont les enjeux qui la sous-tendent.

Fin 2006, Alain Dubois publiait une étude sur la conservation et la valorisation de la mémoire des patois dans le Valais romand et relevait l'« absence d'une politique clairement définie de la part des autorités cantonales » en la matière¹. Près de quinze ans plus tard, il est temps de dresser le bilan des actions entreprises par l'État dans ce domaine depuis la parution de l'article.

Dès 2007, l'État du Valais a adopté une politique de sauvegarde du francoprovençal essentiellement patrimoniale via son service de la culture. Par politique patrimoniale, on entend une approche de transmission réflexive des patois du Valais romand (soutiens financiers à des projets de sensibilisation à la thématique du patois dans les médias et à l'école, de dictionnaires ainsi que de captations audiovisuelles, conservation d'archives), par opposition à une politique linguistique qui implique une transmission de la langue à des fins de maîtrise communicative. On observe une orientation similaire dans tous les cantons romands où le francoprovençal est encore pratiqué, à des intensités variées, en fonction du nombre de locuteurs et locutrices².

L'État du Valais a délégué une partie de la mise en œuvre de sa politique à une structure indépendante, la Fondation pour le développement et la promotion du patois, dont le financement est assuré essentiellement par des fonds publics, notamment une subvention du service de la culture et de la Loterie romande et quelques recettes propres. Cette organisation, unique au niveau romand, a été créée en 2011 par le Conseil d'État et la Fédération cantonale valaisanne des amis du patois et s'est substituée à un « Conseil du patois », institué entre 2008 et 2011 par le Département de l'éducation, de la culture et du sport. Les buts du Conseil du patois puis de la Fondation sont la coor-

¹ DUBOIS, Alain : « La conservation et la valorisation de la mémoire des patois dans le Valais romand », in : *Vallesia : bulletin annuel de la Bibliothèque et des Archives cantonales du Valais, des Musées de Valère et de la Majorie*, Sion, 2006, p. 399.

² Selon le recensement fédéral de 1990, les deux cantons comptant le plus de locuteurs du patois étaient le Valais (7378), suivi de Fribourg (4436).



Une des initiatives de la Fondation pour le développement du patois : des panneaux signalant les cours d'eau en patois et en français. Ici, le long du val Ferret.

dination des actions des différents organismes œuvrant dans le domaine du patois en Valais, et, surtout, la concrétisation des objectifs définis dans le rapport *Le patois, mort ou vif? : Un choix historique*. Ce rapport a été le fruit d'un groupe de travail désigné par le conseiller d'État Claude Roch, ancien chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, avec entre autres pour mission d'émettre des propositions relatives à de possibles intégrations de la dimension patrimoniale du patois dans les cours à option des cycles valaisans³.

Dans ce document, ledit groupe préconisait une intégration de la dimension patrimoniale des patois à l'école sur la base d'une méthode développée par des linguistes de l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP). Il était suggéré de créer du matériel pédagogique et de le mettre à disposition des enseignants. Il proposait également diverses mesures supplémentaires, certaines allant au-delà de l'aspect patrimonial, par exemple la création d'écoles de patois, offrant des cours en dehors du programme scolaire, l'encouragement de l'introduction d'initiations au patois dans les écoles primaires des communes intéressées ou encore, le développement de l'offre de cours de patois dans les universités populaires⁴.

En treize ans d'existence, le Conseil du patois, puis la Fondation du patois, ont effectué avec succès une grande partie des missions qui leur avaient été confiées, essentiellement celles ayant trait à la transmission patrimoniale. Le

³ BORNET, Bernard ; GASPOZ, Jean-Pierre ; PAPILLOU Jean-Henri : *Le patois mort ou vif? : Un choix historique*, rapport du groupe de travail pour la sauvegarde du patois au chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, avril 2008, p. 4.

⁴ *Ibid.*, p. 26.



projet de manuel didactique selon la méthode de l'IRDP a par exemple vu le jour en 2012. Toutes les écoles du Valais romand ont été informées de l'édition de cet ouvrage et invitées à retirer celui-ci gratuitement⁵. Signalons que ce matériel pédagogique a notamment servi de référence à la Société cantonale des patoisants fribourgeois pour l'élaboration d'un support de cours destiné à la sensibilisation au patois au degré primaire de l'enseignement obligatoire.

Parmi les réalisations de la fondation, on peut également citer la création de panneaux de signalisation en patois dans plusieurs communes, des collaborations régulières avec les médias (Canal 9, Rhône FM, *Le Nouvelliste*), l'institution d'un chœur de patoisants et patoisantes ainsi que le soutien financier à de nombreux projets. En matière d'enseignement du patois en tant que tel, le bilan est plus mitigé. Si le soutien aux universités populaires a été régulier et une offre de e-learning créée pour quatre dialectes, peu d'écoles de patois⁶ ont en revanche été fondées, ni des cours d'initiation introduits en milieu scolaire.

En complément de la Fondation du patois et s'inscrivant dans l'engagement pris dès 1994 par la Bibliothèque cantonale du Valais, partenaire de l'élaboration de l'*Atlas linguistique audiovisuel du francoprovençal valaisan* ALAVAL⁷, la Médiathèque Valais – Martigny a joué, ces dernières années, un rôle important dans la conservation des patois valaisans, conformément à sa mission patrimoniale dans le domaine de l'audiovisuel. Entre 2003 et 2009, elle a ainsi catalogué et mis en ligne un fonds conséquent de la Radio Télévision Suisse nommé « Archives sonores des parlers de la Suisse romande et des régions voisines »⁸. 1329 émissions sont aujourd'hui accessibles sur le catalogue digital RERO. La Médiathèque Valais – Martigny, tout comme les Archives de l'État du Valais, accueillent aussi régulièrement de nouveaux documents d'archives relatifs au francoprovençal⁹, et, plus largement, aux dialectes haut-valaisans¹⁰.

En 2018, le parlement a consolidé la stratégie de conservation patrimoniale menée par le Conseil d'État en adoptant une modification de la loi sur la promotion de la culture du 15 novembre 1996. Suite à une motion du député Marcel Gaspoz, il a inscrit la sauvegarde du « patrimoine linguistique », soit les langues et dialectes historiquement pratiqués sur le territoire du Valais¹¹, comme un élément du mandat de la politique culturelle étatique. Cette nouvelle disposition s'inscrit dans un champ de sauvegarde du patrimoine

⁵ Selon la Fondation du patois, il y a eu cinq ou six centres scolaires qui ont fait le choix de l'utiliser avec des élèves principalement de 1 et 2 H. La méthode est disponible en ligne : http://eole.irdp.ch/eole/eole_patois/eole_patois_avec_couverture_br.pdf

⁶ Il existe actuellement deux écoles de patois à Evolène et à Fully. Les écoles de Saint-Martin et de Bagnes ont cessé leurs cours en 2018.

⁷ <http://www5.unine.ch/dialectologie/AtlasPresent.html>. La Bibliothèque cantonale est devenue la Médiathèque Valais en 2000 avec quatre sites dont deux spécialisés sur le patrimoine imprimé à Sion et audiovisuel à Martigny.

⁸ Pour effectuer ce projet, la Médiathèque Valais – Martigny a bénéficié du soutien de Memoriav, de l'Association du patrimoine imprimé de la Suisse romande et de la Loterie romande.

⁹ Par exemple, les fonds Ulysse Casanova (CH AEV, Ulysse Casanova, 2015/11) et Edouard et Paul-André Florey (CH AEV, Ms. litt., 90, 2018/36; Médiathèque Valais – Martigny, Fonds Paul-André Florey, S012).

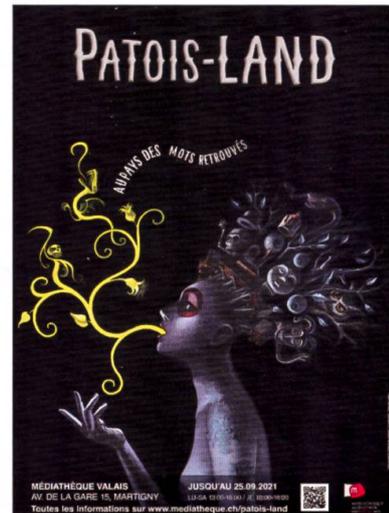
¹⁰ Le fonds Aloïs Grichting (Médiathèque Valais – Martigny, Fonds Aloïs Grichting, S034), pour ne citer que lui.

¹¹ Loi sur la promotion de la culture du 15.11.1996, article 19, al. 4.

comprenant également le patrimoine mobilier, documentaire et immatériel. Dans son application, des institutions, telle la fondation citée ci-dessus, ou des projets ayant trait à la sauvegarde du francoprovençal peuvent être soutenus par le Service de la culture, qui a déjà octroyé divers soutiens à des institutions et publications par le passé. De plus, certains fonds d'archives privés peuvent être reconnus d'intérêt cantonal par la nouvelle commission étatique du patrimoine culturel. En plus d'une reconnaissance culturelle symbolique, cette forme de labélisation donne la possibilité à l'État d'exercer un droit de préemption sur les éléments reconnus si l'institution les possédant devait s'en séparer. Par ailleurs, les détenteurs des documents peuvent prétendre à des soutiens financiers. Les archives de l'Abbaye de Saint-Maurice, qui comprennent notamment deux fonds patois importants, ont par exemple été reconnues d'intérêt cantonal en 2020¹².

Le catalogue des actions mentionnées ci-dessus permet de constater que, en près de quinze ans, l'État du Valais s'est doté d'une politique patrimoniale claire en matière de protection des patois valaisans. Celle-ci a porté ses fruits en accroissant la visibilité des patois dans la société valaisanne et en rencontrant une forte adhésion des patoisants. À travers la Fondation du patois, il dispose de surcroît d'une structure de coordination et de promotion essentielle. Sa volonté de répondre aux attentes linguistiques exprimées dans le rapport *Le patois mort ou vif?* ou au parlement en confiant cette tâche à la fondation, fonctionnant presque uniquement sur un mode bénévole, plutôt qu'à l'école publique, semble par contre avoir montré ses limites. En effet, comme le rappelle la Médiathèque Valais – Martigny à l'occasion d'une exposition sur les patois du Valais romand, les locuteurs et locutrices du francoprovençal sont toujours moins nombreux et nombreuses dans le canton¹³. Le futur du patois en Valais se jouera-t-il dans les salles de classe, comme c'est le cas à Fribourg?

Léa Marie d'Avigneau



Affiche de l'exposition *Patois-Land*, Médiathèque Valais à Martigny en 2021.

¹² Il s'agit des fonds des chanoines Marcel Michelet (1906-1989) et Marcel Michellod (1914-2004) identifiés par Alain Dubois dans son article. Voir: DUBOIS, Alain: *op. cit.*, Sion, 2006, pp. 402-403.

¹³ Un catalogue d'exposition a été publié: DELEZE, Sylvie: *Patois-Land. Au pays des mots retrouvés*, Martigny, 2021.